

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

53950

Tel : 02-43-01-10-73

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Le neuf juillet deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, BIGARRET Gaël, CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia, DECRESSAC Guillaume.

Absents excusés : JOUIN Malvina, LE GRAND Jérôme, PIPART Éric

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation :01/07/2020

Date d'affichage : 01/07/2020

Secrétaire de séance : Mme Duval Angélique

Pouvoirs : Mme JOUIN donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M PIPART donne pouvoir à M BERGERE

M LE GRAND donne pouvoir à Mme BOULAY

Affectation des résultats de l'exercice 2019

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2019 à affecter lors des votes des budgets 2020 et propose leur affectation comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement : 88760.25€
Section d'investissement	Excédent d'investissement : 16316.07€

Madame le Maire propose l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement du budget principal 2019

R 002 excédent de fonctionnement reporté : 72427.64 €

R 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 16332.61€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**AFFECTE** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 tels que proposés ci-dessus

Résultat d'investissement du budget principal 2019

R 001 : excédent d'investissement reporté : 16316.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**AFFECTE** les résultats d'investissement de l'exercice 2019, tels que proposés ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT

Section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement : 1207.32€
Section d'investissement	Excédent d'investissement : 257 €

Madame le Maire propose l'affectation des résultats de l'exercice 2019

Résultat de fonctionnement du budget lotissement de Guérambert :

-R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1207.32 €

Résultat d'investissement du budget lotissement de Guérambert :

-R 001 : résultat d'investissement reporté : 257 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**AFFECTE** les résultats du budget lotissement 2019 tels que proposés ci-dessus

Présentation et vote des budgets primitifs 2020 : commune et lotissement

Madame le Maire présente la synthèse des budgets primitifs 2020, toutes dépenses et recettes confondues, lesquels se résument ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal 2020				
Budget Primitif 2020	495924.35€	495924.35€	696664.96€	696664.96€

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Lot de Guérambert				
Budget Primitif 2020	71719€	71719€	88845.32 €	88845.32€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint aux finances et pris connaissance des prévisions budgétaires de l'année 2020 :

-**ADOpte**, à l'unanimité les budgets primitifs 2020, tels que proposés.

Proposition de remboursement de prêt par anticipation

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un emprunt de 86500 € a été contracté

près du Crédit mutuel pour assurer le financement du rachat du solde de terrain destiné à l'urbanisation, dans le cadre du Fonds de Portage de Laval Agglomération.

Ce financement a été accordé sur une durée de 10 ans avec le versement des fonds en juillet 2019 et une première échéance le 30 septembre 2019.

Le prêt est à taux fixe à 1.09 % avec des échéances trimestrielles.

La cession de ce terrain à Coop Logis permet d'envisager un remboursement anticipé de ce prêt qui serait réalisé sans commission de pénalité.

Le montant à rembourser en capital sera de 78267.52 €, avec les intérêts qui courront entre le 30 juin et la date de remboursement réel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** son accord pour procéder au remboursement anticipé total sans pénalité du prêt contracté près du Crédit Mutuel pour aider au financement du solde du terrain destiné à l'urbanisation future,
- **Précise** que le capital restant dû à ce jour est de 78267.52 € et les intérêts de 39.73 €,
- **Mandate** Madame le maire pour procéder à toutes démarches utiles à ce dossier.

Dossier CTR 2020 mairie-bibliothèque : proposition de consultation de cabinets pour la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur Bergère expose l'état d'avancement du projet de rénovation énergétique du bâtiment mairie-bibliothèque et les contraintes du calendrier pour déposer les demandes de financement près de la Région.

Il s'avère que ce dossier pour être éligible en 2021 aux subventions régionales doit être déposé au plus tard fin septembre 2020 près des services de Laval Agglo, chargés de la pré-instruction.

M Landré, Conseiller En Energie Partagé à Laval Agglomération a donné son accord pour accompagner la municipalité dans la préparation du dossier de consultation des cabinets de maîtrise d'œuvre. En effet, une mission de maîtrise d'œuvre complète sera à solliciter pour la mise en œuvre du dossier de rénovation énergétique du bâtiment mairie-bibliothèque.

Par conséquent, le projet de dossier de consultation est présenté à l'assemblée, ainsi qu'une liste de cabinets à consulter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** du dossier établi pour la consultation des cabinets de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** la consultation des cabinets suivants : Flubat, BECB, Del Thermique et Exim

Lotissement de Guérambert : présentation du DGD- lot espaces verts

Madame le Maire expose que l'ensemble des travaux de viabilisation de la première tranche du lotissement de Guérambert sont à présent achevés.

Toutefois, le décompte général définitif du lot espaces verts n'a pas été validé jusqu'à maintenant car il restait à voir avec Goronnaise de jardins, la livraison de tables de pique-nique et de bancs.

La livraison de ces matériaux a été faite, c'est pourquoi Kaligéo propose à la Commune de valider définitivement la facturation.

Les délais du marché étant dépassés, le conseil municipal doit expressément approuver ce décompte qui se résume ainsi :

Montant du marché de base HT	74133.96 €
Avenant 1	796.50 €
Avenant 2	-94.12 €
Avenant 3	6060.81 €
Avenant 4	796.50 €
Total du marché en HT	81693.65 €
Situations réglées en HT	80897.15 €
Solde du en HT	796.50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le décompte général définitif de l'entreprise Les Jardins Goronnais pour un montant total de 81693.65 € HT et le solde à régler soit 796.50 € HT.
- **AUTORISE** par conséquent, le règlement de la dernière situation soit 796.50 € HT

Modification de la subvention accordée à l'USCA

M Bergère et Mme Coutelle, membres de l'association, ne prennent pas part aux échanges, ni au vote liés à cette question.

Madame le maire expose qu'elle souhaite revenir sur le montant de la subvention 2020 accordée en février 2020 à l'USCA.

En effet, à titre exceptionnel la subvention 2020 a été portée à hauteur de 2250 € dont 750 € pour l'acquisition de buts au cours de l'année.

Il paraît nécessaire pour des raisons de sécurité (contrôle annuel effectué chaque année par la municipalité) que la commune reste propriétaire des buts et procède à l'achat. La mise en place sera réalisée par les bénévoles de l'association au plus tard fin septembre 2020.

C'est pourquoi il est proposé de ramener la subvention 2020 accordée à l'USCA à 750 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la réduction de la subvention 2020 accordée à l'association USCA et la porte par conséquent à 750 €.

Acquisition d'une paire de buts de Foot :

Madame le maire expose que la décision précédente induit l'achat par la collectivité d'une paire de buts de foot.

A cet effet, l'entreprise Nerual, basée à Cossé le Vivien a produit un devis de 1315 € HT comprenant l'acquisition 1215 € HT et le port pour 100 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**DECIDE** de l'achat d'une paire de buts de foot près de la société Nerual à Cossé le Vivien pour 1315 € HT soit 1578 € TTC.

AUTORISE Madame le maire à procéder à toutes démarches utiles à ce sujet.

Prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire Covid 19.

Madame le maire expose que par décret du 14 mai 2020, le gouvernement donne la possibilité aux collectivités de verser une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Il est précisé que cette prime est nette de cotisations salariales et patronales et n'est pas imposable.

L'avis du conseil municipal est sollicité à ce sujet.

En cas d'avis favorable de l'assemblée, les critères suivants pourraient être identifiés :

Au service école- périscolaire- restaurant scolaire :

-Les modifications d'horaires et de planning ont été imposées aux agents à plusieurs reprises,

- Réorganisation et adaptation à de nouvelles tâches et méthodes de travail
- Forte exposition au virus Covid 19
- *Au service technique* : continuité du service public pendant la période de confinement
- *Au Service administratif* : continuité du service public pendant la période de confinement

La Commission Finances fait la proposition d'octroi suivante :

120 € par agent pour les services où plusieurs critères spécifiques à la crise sanitaire ont été identifiés,
80 € par agent pour les services où un seul critère a été identifié.

Le versement pourrait intervenir sur les salaires de juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne** son accord pour le versement d'une prime spécifique Covid 19 en direction des agents communaux,
- **Valide** les critères d'attribution proposés ainsi que les montants affectés aux différents services,

- **Précise** qu'une note de service sera diffusée aux agents pour préciser que la somme concernée sera versée avec les salaires de juillet 2020.

Questions diverses

Travaux électriques supplémentaires au commerce :

Monsieur Bergère, expose que le bureau de contrôle Socotec, missionné par la collectivité pour assurer la conformité de l'aménagement de la partie snacking au commerce local a préconisé des travaux supplémentaires sur la partie électricité.

Pour mémoire, le devis de l'entreprise Hivelec, validé en réunion de conseil municipal du 13 février 2020 s'élève à 2770.48 € TTC.

Une nouvelle offre est proposée pour 2890.50 € TTC ce qui induit un surplus de 120.02 € TTC. De plus, la réfection des éclairages extérieurs, de ceux situés dans la partie salle et restauration et la reprise d'une alimentation électrique destinée au préchauffage des assiettes a entraîné un surcout de 351 € HT soit 421.20 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments :

VALIDE les travaux complémentaires nécessaires à la conformité de l'installation snacking soit 120.02 € TTC

APPROUVE également les travaux complémentaires pour un montant de 421.20 € TTC.

PRECISE que les factures liées à ces travaux seront imputées en section d'investissement